



Bichelsee, le 11 septembre 2021

## 11<sup>e</sup> recommandation de l'ASTF sur le comportement à l'égard du coronavirus

Chers responsables des sociétés,

Le 8 septembre 2021, le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures au niveau national. Ces mesures seront valables à partir du 13 septembre 2021. Vous trouverez en annexe le dernier concept de protection de l'ASTF.

Pour les activités culturelles en intérieur, telles que les répétitions de musique ou de théâtre, l'accès doit être limité dès l'âge de 16 ans aux personnes en possession d'un certificat COVID. Cette restriction ne s'applique pas aux groupes jusqu'à 30 personnes qui s'entraînent ou répètent régulièrement ensemble, pour autant que les locaux soient séparés et qu'ils ne soient pas occupés à plus des deux tiers de leur capacité. Ces locaux doivent disposer d'une ventilation efficace. Pour les groupes de plus de cinq personnes, un concept de protection doit être élaboré et mis en œuvre, comprenant des mesures relatives à l'hygiène, à la distance et à la collecte de coordonnées.

Lors d'événements en salle (p. ex. concerts), l'obligation du certificat COVID s'applique également. Pour les événements en plein air, l'obligation du certificat COVID ne s'applique qu'aux grands événements comptant plus de 1000 personnes (avec des places assises obligatoires) ou 500 personnes (avec des places debout). Pour les petits événements en plein air, toute obligation de certificat peut être levée. Cependant, pour les événements, un concept de protection doit encore être élaboré et mis en œuvre.

Tant pour les répétitions que pour les manifestations publiques, les dispositions cantonales particulières doivent être respectées.

De nombreux aspects relèvent de la compétence des autorités cantonales. Les liens vers **les sites des différents cantons** sont accessibles sur la page [www.ch.ch/fr/coronavirus/](http://www.ch.ch/fr/coronavirus/). Vous y trouverez des informations sur le nouveau coronavirus et des coordonnées utiles.

Roman Lombriser

Président central ASTF

Roland Kammermann

Secrétaire central ASTF